Réunion du Comité Syndical

du 12 décembre 2012

CS – 6.12

Décision budgétaire modificative n°3

Le douzième jour du mois de décembre de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN
S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Gérard GUYON, Mme. Alexia LAVALLEE
C.C.S.T. : M. Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR
C.C.S.T. : NEANT

Préfecture du Terr. de Belfort
19 DEC. 2012
Service Courrier

Le quorum est atteint : 12 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Pierre SANTOSILLO, Mme Françoise RAVEY
Pouvoir : Mme. RAVEY donne pouvoir à M. ROOST
S.I.C.T.O.M : MM. Roger GAUGLER, Roger-Serge TOUPENCE
Pouvoir : NEANT
C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude GIRARD
Pouvoir : M. André HELLE donne pouvoir à M. Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU
S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD
C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN

Réunion du Comité Syndical

du 12 décembre 2012

CS – 6.12

Décision budgétaire modificative n° 3

RAPPORT
Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le déroulement de l'exécution budgétaire amène à effectuer, par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2012, les ajustements suivants, objet de la décision modificative n° 3 :

Section de fonctionnement			
Dépenses		**Recettes**	
60612. Énergie-Électricité	33 500 €	70688. Produit des services	88 500 €
61551. Entretien matériel roulant	30 000 €	6419. Remb. sur rémunérat°	30 000 €
6156. Maintenance	40 000 €		
6226. Honoraires	15 000 €		
Total	**118 500 €**		**118 500 €**

Concernant les recettes, le produit des services correspond aux tonnages supplémentaires traités, non pris en compte au budget primitif et par la DM n° 2 (délibération n° CS 3.06 du 13 juin 2012).

Les remboursements sur rémunération concernent l'application du contrat-groupe d'assurance du personnel.

S'agissant des dépenses, il y a lieu d'ajuster le poste « achats d'électricité », compte-tenu d'une production réduite de la turbine en raison de la problématique des aéroréfrigérants. Le crédit de 15 K € pour le poste « Honoraires » correspond à la mise en œuvre de la convention avec le cabinet Houdart et Associés, dont il a été rendu compte par délibération n° CS 4.05 du 10 octobre 2012.

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **VALIDE la décision budgétaire modificative n° 3 telle que présentée ci-avant.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 12 décembre 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

Préfecture du Terr. de Belfort

19 DEC. 2012

Service Courrier

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI